

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie,
des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 28 juillet 2023

rejetant la demande de prolongation de la concession de mines dite « Concession Placer Union », sollicitée par la société Union Minière de Saül (Guyane)

NOR : ECOL2312875A

Par arrêté de la ministre de la transition énergétique et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie, en date du 28 juillet 2023 la demande de prolongation de la concession de mines de métaux précieux, leurs minerais et pierres précieuses dite « Concession Placer Union » présentée par la société à responsabilité limitée Union Minière de Saül, est rejetée.